REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice – Solidarité

LOI ORDINAIRE

L/2023/...0003..... /CNT

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD DE PRÊT ET D'UN ACCORD DE DON

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi Organique L/001/2022/CNT du 25 février 2022, portant Règlement Intérieur du Conseil National de la Transition ;

Après en avoir délibéré en sa séance plénière du 8 février 2023 ;

Adopte la Loi dont la teneur suit :

Article premier : Est autorisée la ratification d'un accord de financement portant sur :

- le Protocole d'Accord de Prêt du projet de Production Alimentaire d'Urgence (PPAU), entre la République de Guinée et le Fonds Africain de Développement, signé le 30 novembre 2022, pour un montant de **NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE Unités de Compte (9 980 000 UC)** ;
- le Protocole d'Accord de Don du projet de Production Alimentaire d'Urgence (PPAU), entre la République de Guinée et le Fonds Africain de Développement, signé le 30 novembre 2022, pour un montant de **SEPT MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT MILLE Unités de Compte (7 680 000 UC)**.

Article 2 : La présente Loi qui entre en vigueur à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal officiel de la République de Guinée.

Mamou, le 08 FEV. 2023

Pour la Plénière

La Secrétaire de Séance

Mme Fanta CONTE

CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION
LE PRÉSIDENT
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Le Président de Séance
Le Président du Conseil National de la Transition

Dr Dansa KOUROUMA